

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JUIN 2018 A 18H00

L'an deux mille dix-huit et le 25 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

PRESENTS : H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS - M. DEMBELE – S. FEVRIER - J-L. CONSUL - A. CACCOMO - R. SERRADO.

EXCUSES : J-P. MARTY (représenté par D. DOMENECH) - B. ENJALBERT (représenté par H. SOLA) - J. TABELLION (représenté par M. DEMBELE).

ABSENT : P. TAILHADES.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Christian BITTER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian BITTER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme de Cruzy.
- 2/ Retrait de la commune du Syndicat Intercommunal de Défense Paragrêle du Murvielais et du Saint-Chinianais.
- 3/ Recrutement d'agents saisonniers.
- 4/ Recensement de la population 2019.
- 5/ Questions diverses.

1/ Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme de Cruzy.

Madame le Maire donne la parole à Madame FISSOT du Cabinet GAXIEU qui expose le projet du PLU tel qu'il a été présenté à l'occasion de la réunion publique du 19 juin 2018. Madame FISSOT rappelle les principes d'approbation d'un PLU communal. Ce dernier doit faire l'objet d'un arrêt de principe du Conseil Municipal avant d'être arrêté de façon officielle par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud-Hérault, le 27 juin prochain.

Il sera ensuite soumis aux Personnes Publiques Associées à son élaboration pour une période de concertation de trois mois. A l'issue de cette période, il pourra être modifié en fonction des observations émises par les PPA puis une enquête publique sera ouverte pour une période d'un mois.

Les particuliers pourront alors se manifester auprès du commissaire enquêteur ou déposer sur le registre d'enquête publique des observations fondées sur le projet du PLU.

Le commissaire enquêteur déterminera alors si ces observations doivent ou non être prises en compte dans le projet arrêté. Suite à l'enquête publique, le PLU devrait être validé par les services de l'Etat d'ici la fin de l'année 2018, pour être opérationnel à partir du mois de janvier 2019.

Le dossier complet du PLU sera consultable en Mairie à partir du 28 juin prochain.

Le projet aujourd'hui proposé est cohérent dans son ensemble : les « dents creuses » ont été prises en compte et deux secteurs ont été ouverts à l'urbanisation.

Néanmoins, la surface ouverte à l'urbanisation est également limitée par la capacité de notre station d'épuration. Compte-tenu de ces éléments, la marge de manœuvre de la commune est fortement restreinte. Mais ce document va être amené à évoluer avec le PLU intercommunal.

En cas de demande d'autorisation d'urbanisme, Madame le Maire peut y opposer un sursis à statuer jusqu'à validation définitive du PLU.

Ceci étant exposé, Madame le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le projet du PLU ainsi que le bilan de la concertation. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de valider le projet du PLU et de conclure au bilan positif de la concertation menée depuis la prescription du PLU.

Monsieur DOMENECH déplore le manque de latitude du conseil en matière de surface à urbaniser. Madame le Maire répond que tous les élus le déplorent mais que le PLU est en cours depuis 2001 et qu'il était primordial de le terminer avant le PLUi, tout en se conformant aux réglementations en vigueur et dans le respect du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Biterrois, afin d'éviter qu'il ne soit retoqué une nouvelle fois.

2/ Retrait de la commune du Syndicat Intercommunal de Défense Paragrêle du Murvielais et du Saint-Chinianais.

Madame le Maire rappelle les délibérations du 10 décembre 2012 et du 8 décembre 2014 par lesquelles la commune demandait son retrait du syndicat paragrêle du Murvielais et du Saint-Chinianais. Ces demandes ont toujours obtenu un avis défavorable dudit syndicat qui continue à réclamer à la commune une participation annuelle.

Ainsi, depuis 2013, la créance de la commune à l'égard du syndicat s'élève à 1 193.16 €. La Trésorerie nous somme de régulariser cette dette sous peine d'un mandatement d'office.

Afin d'éviter cette procédure, il convient de délibérer à nouveau en réaffirmant notre volonté de retrait du syndicat pour cause d'absence de service rendu. Cette délibération nous permettra de saisir M. le Sous-Préfet afin d'essayer d'obtenir gain de cause dans cette procédure qui n'a que trop duré.

3/ Recrutement d'agents saisonniers.

Madame le Maire informe l'assemblée que l'article 3 - alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux collectivités territoriales de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier. Elle rappelle que, dans ce cadre-là, en 2017, quatre jeunes âgés de 16 à 17 ans ont été recrutés pour des périodes de deux semaines et à raison de 20 h/semaine. Madame le Maire propose de reconduire ces recrutements pour 2018 en privilégiant les nouveaux inscrits et les premiers inscrits. Du fait de l'engagement de la commune dans la charte régionale « Objectif zéro phyto », cette année, ces emplois saisonniers seront affectés à l'entretien de la voirie.

Elle demande donc au conseil l'autorisation de recruter au maximum quatre agents saisonniers et de signer leur contrat de travail correspondant. Le Conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité.

4/ Recensement de la population 2019.

Du 17 janvier au 16 février 2019, aura lieu le recensement des habitants de la commune.

Désormais, il est important de promouvoir auprès de la population le recensement par internet. Aussi, les agents recenseurs devront le proposer de manière systématique en première instance. Afin de préparer cette enquête, il convient à présent de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. Madame le Maire se porte candidate pour cette mission assistée dans ses fonctions par Mme Valérie ISABAL en tant que coordonnateur suppléant.

Par ailleurs, il convient également de nommer les agents recenseurs. Mmes Angélique AZEMA et Céline VALETTE se sont portés candidates. Madame le Maire propose de les recruter en tant que tels.

Le Conseil Municipal valide sa proposition à l'unanimité et l'autorise à signer les arrêtés de nomination correspondants.

5/ Questions diverses.

Interconnexion au réseau de distribution d'eau potable de Quarante : Madame le Maire rappelle au Conseil la convention de vente d'eau proposée à la commune de Quarante dans le cadre de l'interconnexion entre les deux communes et les modifications apportées par Quarante à la version initiale.

Ces modifications portent sur un volume minimal imposé de 10 000 m³ alors que le renouvellement sanitaire de l'eau stockée ne nécessite pas un tel volume ainsi que sur le lieu d'implantation de la station de surpression. En effet, initialement, la station de surpression devait être implantée sur le territoire de Cruzy, à proximité du restaurant Le Terminus alors que Quarante souhaite à présent que cet ouvrage soit intégré à son patrimoine communal.

Afin d'aborder ces différents points, Madame le Maire a proposé à la commune de Quarante de se rencontrer. Cette réunion devrait avoir lieu le 3 juillet à 9 h à la mairie de Cruzy. Cette date reste à confirmer.

PLUi : Madame le Maire invite le Conseil à assister à la réunion relative au PLUi qui doit se dérouler le 2 juillet à 9 h 30 au siège de la Communauté de Communes Sud-Hérault.

Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées : Le 8 juin dernier, à la Communauté de Communes, le cabinet GAXIEU a présenté aux élus présents la phase 2 du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées. Cette étude, nécessaire à l'élaboration du PLU communal, a conduit à la conception de scénarios d'assainissement puisqu'il s'avère que notre station d'épuration se trouvera en surcharge hydraulique d'ici un horizon très proche (2020-2025). Il a donc été proposé trois scénarios permettant de répondre aux besoins futurs de la commune en matière d'assainissement :

- scénario 1 : réhabilitation de la station actuelle
- scénario 2 : création d'une nouvelle station d'épuration à proximité de la station existante
- scénario 3 : raccordement à la station d'épuration de Quarante

Il ressort de cette étude que le scénario 3 propose un très bon rendement en matière de qualité du rejet et de qualité des boues. De plus, en matière de coût d'investissement, les travaux peuvent s'envisager en deux phases, ce qui permettrait d'étaler les dépenses.

Création d'un WC handicapés aux écoles : Afin de répondre aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite, il est nécessaire d'équiper les écoles d'un WC handicapé qui sera positionné en continuité des toilettes existantes. Un devis a été présenté par l'entreprise MARQUIER pour la partie maçonnerie et carrelage, pour un montant de 10 194 € TTC et un autre pour la partie plomberie par William RICHE, d'un montant de 1 723 € TTC. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ces deux devis. Les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires.

Embauche d'un agent de police municipale : Plusieurs candidats au poste ont été reçus par Madame le Maire et ses adjoints. A ce jour, aucun candidat n'a donné satisfaction. Il est proposé de refaire un appel à candidatures.

Restauration scolaire : Dans le cadre du schéma de mutualisation, la commune a adhéré au groupement de commandes créé par la Communauté de Communes ayant pour objet « la confection, la préparation et la livraison de repas en liaison froide pour les écoles publiques et les services périscolaires ». A ce titre, un appel d'offres a été lancé. Dans un premier temps, cinq entreprises ont soumissionné dont l'Occitane de Restauration avec qui nous travaillons actuellement mais cette dernière a souhaité, par la suite, se retirer du marché. La décision d'attribution sera prise le mardi 26 juin 2018 à 14 h au siège de la Communauté de Communes. Monsieur BITTER représentera la commune à cette occasion.

Scène communautaire : Madame le Maire expose au Conseil que nous avons été confrontés à un problème relatif au prêt de la scène communautaire. L'installation de la scène doit théoriquement être vérifiée par une personne habilitée. Nous ne disposons que d'une seule personne habilitée, et, en son absence, la communauté n'a pas souhaité assurer cette vérification. Aussi, en cas d'accident, la responsabilité de Madame le Maire se trouvait engagée. Il serait souhaitable de faire habiliter les deux autres agents communaux à la prochaine session de formation organisée par la Communauté de Communes.

Chemin du Figuier : Madame le Maire expose au Conseil que le chemin du Figuier est un chemin privé et que les propriétaires ont souhaité depuis peu faire valoir leur droit de propriété en se

clôturant et en apposant un portail. Désormais, les riverains se trouvent enclavés et ont de ce fait l'obligation d'installer leur boîte aux lettres en limite de la voie publique. Ces derniers se plaignent de cet état de fait et demandent que la mairie change la dénomination de ce chemin car celui-ci étant scindé en deux, il est par conséquent assimilé à deux impasses.

Ainsi, côté avenue de Narbonne, il conviendrait de dénommer cette voie : impasse avenue de Narbonne - la numérotation resterait identique. Côté route d'Argeliers, il conviendrait de dénommer cette voie : impasse route d'Argeliers et de changer la numérotation. M. SERRADO fait part de son opposition à cette proposition. De ce fait, une réflexion doit être engagée pour approfondir ce sujet.

Aire de lavage : Monsieur DOMENECH expose à l'assemblée qu'un terrain communal a été pressenti pour l'implantation d'une aire de lavage. Ce terrain étant de superficie trop petite, il conviendrait de l'accroître par l'acquisition d'un terrain adjacent. Le terrain attenant d'une superficie de 3 000 m² pourrait être envisagé d'autant plus que son propriétaire est favorable pour une vente à la commune. Madame le Maire indique que, dans le cadre du PLU, cette parcelle a été identifiée comme parcelle réservée pour un éventuel projet communal.

Destruction des véhicules municipaux : Monsieur DOMENECH demande où en est l'avancement de l'enquête relative au vol avec destruction des véhicules municipaux. Madame le Maire répond que l'enquête est toujours en cours d'instruction. Monsieur DOMENECH propose de prendre les services d'un avocat pour faire aboutir cette affaire. Le Conseil s'interroge sur l'utilité d'un avocat en la matière. Monsieur CONSUL propose de saisir le Procureur de la République. Sa proposition est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

A 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,